

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 20 juin 2014

Convocation par décret du 26 mai 2014

Publication du 25 juin 2014

Étaient présents : Alexandre GARNERET, Philippe RUPIN, Pascale REMONDINI, Yann LAINE, Sophie LEVITTE, Frédéric LAUTERBORN, Fabrice VIEL, Mireille SABRI, Christelle LEBLANC, Éric DESQUIREZ.

Étaient représentés : Lionel LEPREUX (procuration à Alexandre GARNERET), Vincent BAILLY (procuration à Yann LAINE), Eve MONCOLIN (procuration à Christelle LEBLANC), Christophe BRILLIARD (procuration à Sophie LEVITTE).

Était excusée : Lucile ECOFFET.

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 20 juin 2014 à 18 heures à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alexandre GARNERET, Maire.

I. Mise en place du bureau électoral

Monsieur Alexandre GARNERET, Maire a ouvert la séance.

Monsieur Philippe RUPIN a été désigné en qualité de secrétaire.

Le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 10 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales était remplie.

Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir M. Frédéric LAUTERBORN, Mme Mireille SABRI, Mme Sophie LEVITTE et M. Fabrice VIEL.

II. Mode de scrutin

Le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L 288 et R133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est élu.

Le Maire a rappelé que les délégués et suppléants sont élus parmi les membres du Conseil Municipal. Conformément à l'article L 284 du code électoral, le Conseil Municipal doit élire 3 délégués et 3 suppléants. Les candidats peuvent se présenter soit isolément, soit sur une liste incomplète, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués à élire ou sur une liste comportant autant de nom de suppléants.

III. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin plié du modèle uniforme. Le président l'a constaté sans toucher le bulletin que le conseiller municipal a déposé lui-même dans le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller municipal, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

IV. Élection des délégués (délibération n° 2014-43)

■ Résultats du 1^{er} tour de scrutin de l'élection des délégués

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	14
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

NOM et prénom des candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et à égalité de suffrages, de l'âge des candidats	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GARNERET Alexandre	14	Quatorze
REMONDINI Pascale	14	Quatorze
RUPIN Philippe	14	Quatorze

■ Proclamation de l'élection des délégués

M. Alexandre GARNERET né le 20 novembre 1956 à Dijon domicilié 7 rue de la Source a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Madame Pascale REMONDINI née le 14 avril 1960 à Paris domiciliée 112 rue de Dijon a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur Philippe RUPIN né le 30 août 1961 à Dijon domicilié 28 rue Basse a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

V. Élection des suppléants (délibération n°2014-44)

■ Résultats du 1^{er} tour de scrutin de l'élection des suppléants

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	14
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

NOM et prénom des candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et à égalité de suffrages, de l'âge des candidats	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LAINÉ Yann	14	Quatorze
LEVITTE Sophie	14	Quatorze
LEPREUX Lionel	14	Quatorze

■ Proclamation de l'élection des délégués

M. Yann LAINÉ né le 17 octobre 1965 à Douai domicilié 19 rue Pointe Caillot a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Madame Sophie LEVITTE née le 06 juillet 1970 à Dijon domiciliée 2 rue Haute a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur Lionel LEPREUX né le 24 août 1972 à Armentières domicilié 24 rue de Gevrey a été proclamé élu au 1^{er} tour.

Monsieur Lionel LEPREUX n'étant pas présent à la séance, celle élection lui sera notifiée dans les 24 heures en l'avisant qu'il dispose d'un jour franc à compter du jour de la notification pour refuser éventuellement la fonction et en avertir le Préfet et le Maire. Au-delà, il sera réputé avoir accepté sa désignation.

Le procès-verbal a été dressé et clos à 18 heures 30 en triple exemplaire et a été signé par le Maire, les autres membres du bureau et le secrétaire.